La lettre de votre députée #3

1er trimestre 2018

ASSEMBLÉE NATIONALE

Yaël BRAUN-PIVET

Députée des Yvelines / Présidente de la commission des Lois

L'Edito *De solides fondations pour une action déterminée*

Les élections législatives ont entériné un profond renouvellement au sein de l'Assemblée nationale. Si ce renouvellement a, dans un premier temps, pu susciter quelques inquiétudes, un regard neuf est parfois nécessaire pour transformer une institution et ses pratiques. Aujourd'hui, force est de constater que le Parlement est bien vivant. L'activité parlementaire est dense et protéiforme, les fonctions d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée ont été renforcées, et plusieurs textes majeurs ont été adoptés en quelques mois. En tant que représentants de la nation, les députés ont un devoir d'efficacité vis-à-vis de leurs concitoyens. C'est dans cet esprit que travaille la majorité et que nous réfléchissons à la bonne façon de renforcer l'Assemblée nationale. C'est dans cet esprit que j'inscris mon mandat.

Il y a neuf mois, vous m'avez accordé votre confiance pour vous représenter à l'Assemblée, et je tiens à vous en remercier de nouveau. Forte de mes responsabilités de Présidente de la commission des Lois, j'ai été pleinement mobilisée par un agenda parlementaire riche. Je pense, par exemple, aux lois pour rétablir la confiance dans la vie politique, mais aussi à la loi sur la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme, qui a permis à notre pays de sortir enfin de l'état d'urgence. Je me suis aussi attachée à contribuer à une transformation durable des pratiques politiques au sein de la commission. Outre le fait d'encourager un débat constructif et inclusif, j'ai invité à plusieurs reprises les membres de la commission à procéder à des visites de terrain. Nous nous sommes notamment rendus dans des établissements pénitentiaires dans le cadre des réflexions en cours sur la justice, mais aussi dans des centres de rétention administrative, en vue du prochain projet de loi sur l'asile et l'immigration. Cette confrontation au terrain et l'échange avec les acteurs concernés par nos projets sont une nécessité absolue pour légiférer au plus juste.

S'agissant de notre circonscription, j'ai également veillé à construire mon action sur de solides fondations. A travers mes déplacements et mes rencontres, j'échange aussi bien avec les habitants qu'avec les élus, les associations, les forces de l'ordre, les chefs d'entreprise ou encore la préfecture. Je tiens à témoigner mon soutien aux acteurs qui font la vitalité de notre territoire, et à m'impliquer pleinement sur les sujets qui comptent pour la circonscription. J'ai choisi de faire de l'éducation une priorité. Notre circonscription compte 20 établissements prioritaires et une école sous convention. Chaque enfant doit pouvoir bénéficier des mêmes chances de réussite et s'épanouir à l'école. Je m'investis également sur la filière cheval, au cœur des activités et de l'identité du territoire, notamment au travers du groupe d'études cheval de l'Assemblée nationale.

Les mois qui arrivent s'annoncent aussi riches que les précédents, en circonscription et à l'Assemblée, où nous examinerons notamment le projet de loi asile, la réforme des institutions ou encore le projet de loi de programmation de la justice. Sur tous ces sujets, vous pouvez continuer à compter sur ma vigilance et mon engagement !

Yaël Braun-Pivet

REUNIONS PUBLIQUES

Jeudi 22 mars à 20h30 : *Salle Lesage, 1 rue Félicien Lesage,* **Montesson**
Jeudi 17 mai à 20h30 : *Salle Georges Brassens, 63 rue Maurice Berteaux,* **Le Mesnil-le-Roi**
Jeudi 28 juin à 20h30 : *Hôtel de Ville, 60 boulevard Carnot,* **Le Vésinet**

Une équipe à votre écoute

Valérie Singer
Collaboratrice
Le Vésinet
Le Mesnil-le-Roi
Maisons-Laffitte

Tanguy Buche
Collaborateur
Montesson
Sartrouville

Mathilde du Pradel
Collaboratrice
Communication
Relations presse

17 rue Auber
78110 Le Vésinet
01.30.08.62.50
contact@yaelbraunpivet.fr

Temps forts en circonscription

Samedi 16 Décembre

RENCONTRE AVEC LES COMMERÇANTS

Maisons-Laffitte

Avec Damien Derelle, mon suppléant, nous avons rendu visite aux commerçants de Maisons-Laffitte lors des préparatifs des fêtes de fin d'année. Nous avons compris leurs besoins d'accompagnement pour leur installation et leurs démarches de chefs d'entreprise. C'est ainsi que nos politiques publiques peuvent soutenir au mieux leurs activités et le développement local.

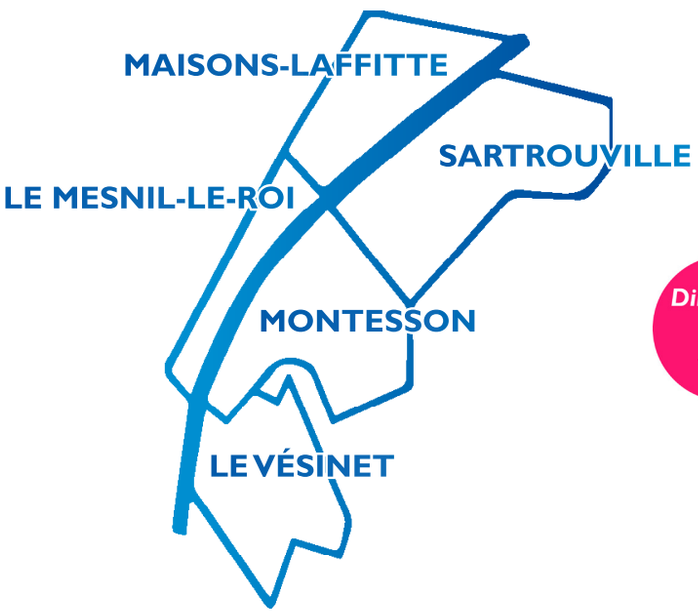

Jeudi 11 Janvier

VOEUX DU MAIRE

Le Mesnil-le-Roi

J'ai assisté à la cérémonie des voeux de Serge Caseris, Maire du Mesnil le Roi. Un temps fort pour partager avec les élus locaux leur bilan et les perspectives pour l'année à venir, sans oublier la sympathique dimension festive de cette rencontre.

Vendredi 08 Décembre

VISITE DE L'USINE PHOTOBOX

Sartrouville

A l'occasion du pic d'activité hivernal, j'ai visité l'usine Photobox de Sartrouville, acteur économique fort de la circonscription. Le siège social du leader européen du tirage photos en ligne est aussi le lieu de production des livres photos.

Dimanche 28 Janvier

MEETING DE NATATION

Sartrouville

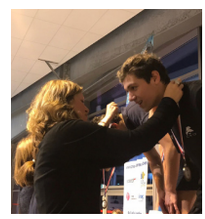

Les 26, 27 et 28 janvier s'est déroulé le meeting national de natation de «Saint-Germain-Boucles-de-Seine». 600 nageurs et nageuses de tous âges et venus de toute la France ont pu s'affronter dans le bassin olympique du CAP de Sartrouville. Un bel exemple du dynamisme sportif de notre territoire.

Dimanche 28 Janvier

PRÉSENCE AUPRÈS DES HABITANTS VICTIMES DES CRUES

Montesson

Le 28 janvier, j'ai tenu à me rendre auprès des habitants de Montesson, victimes de la crue qui a touché un grand nombre de franciliens. Je tiens à saluer l'engagement des élus, des pompiers et des services municipaux dans leur soutien apporté aux sinistrés et leur mobilisation sans faille.

Vendredi 22 Décembre

CAFÉ-RENCONTRE

Le Vésinet

Etre à votre écoute fait partie de mes engagements et de mes motivations. C'est pourquoi j'ai souhaité organiser régulièrement des rencontres informelles ou thématiques dans les locaux de la permanence parlementaire. Après le succès de cette première édition, d'autres sont à venir.

Repenser la détention : poursuite de mon travail sur la question pénitentiaire

Nos prisons sont surpeuplées depuis des années, et la société dans son ensemble en souffre, des surveillants aux victimes, en passant par les détenus eux-mêmes. Ces conditions rendent notre système pénal pour partie inefficace : 63% des détenus en sortie sèche sont condamnés à nouveau dans les cinq années suivant leur sortie. Nous touchons là à la question cruciale du sens que nous souhaitons donner à la détention. La prison doit avoir un double objectif : sanctionner et contribuer à la réinsertion. Les détenus d'aujourd'hui sont nos voisins de demain. Pour empêcher de nouvelles victimes, il faut qu'ils soient mieux préparés à la sortie.

J'ai donc engagé au sein de la commission des Lois un travail visant à faire des recommandations précises pour des améliorations rapides. Plutôt que de proposer la rédaction d'un nouveau rapport, la commission des Lois a choisi de se pencher sur quatre problématiques dans le cadre de groupes de travail : prise en charge psychiatrique des détenus, activités en détention, liens avec le tissu économique local, établissements à sécurité allégée. Dans ce cadre, nous procédons à des visites de terrain et des auditions, afin de mieux appréhender les besoins et les problématiques des professionnels et d'y répondre de façon juste et précise. Nous rendrons nos conclusions le 21 mars.

L'objectif est de pouvoir contribuer, dans le cadre de la loi de programmation de la justice à venir, à une vraie transformation de notre système pénitentiaire. Il est nécessaire d'agir sur deux axes. Il faut tout d'abord contribuer à réduire la surpopulation carcérale, en augmentant la capacité du parc pénitentiaire, y compris en ayant recours à des établissements à sécurité allégée, ainsi qu'en développant les peines alternatives. Il faut d'autre part faire de la prévention de la récidive et de la réinsertion une priorité, en encourageant l'activité en détention. Cela doit permettre, à terme, d'améliorer les conditions de travail des surveillants, de réduire les coûts de fonctionnement, et surtout, de protéger notre société. Le chantier est donc conséquent, mais fondamental. La difficulté d'une tâche ne doit pas être le critère d'une décision : la seule question à se poser n'est-elle pas de savoir si une décision est juste et si son impact sera positif ? Nous risquerions sinon de nous contenter d'aménagements à la marge, sans parvenir à résoudre les problèmes.

Asile et immigration : le temps du travail parlementaire

En 2017, plus de 100 000 personnes ont déposé une demande de protection dans notre pays, soit 17% de plus que l'année précédente. Les instabilités au Sahel et au Moyen-Orient, les persécutions dont sont victimes certaines populations, poussent un nombre croissant de personnes à quitter leur pays. Pour faire face à cette situation, le gouvernement a, conformément aux engagements pris par le Président de la République, décidé de refonder notre politique migratoire. Le principe est simple : tout mettre en œuvre pour mieux accueillir, et pour y parvenir, se donner les moyens d'éloigner ceux qui n'ont pas vocation à rester sur notre territoire. Le texte, adopté en Conseil des ministres le 21 février 2018, prévoit trois axes : l'accélération du traitement des demandes ; le renforcement des moyens dédiés à la lutte contre l'immigration irrégulière ; l'amélioration des conditions d'intégration des étrangers en situation régulière. Ce projet s'inscrit dans une politique globale, qui comprend notamment l'augmentation de notre aide au développement pour soutenir les pays en difficultés, un renforcement du budget dédié à l'asile, l'augmentation des places d'hébergement et le développement de programmes d'intégration innovants.

Le texte devrait être examiné par la commission des Lois au début du mois d'avril. Le travail a cela dit déjà commencé, sous la forme d'auditions et de visites. En février dernier, une trentaine de membres de la commission sont allés visiter des centres de rétention administrative, afin d'appréhender concrètement le terrain et l'application des procédures. J'ai visité celui du Mesnil-Amelot, près de Roissy. J'ai pu constater le professionnalisme des responsables de la structure, pourtant confrontés à des procédures complexes, mais aussi des conditions de rétention méritant de réelles améliorations. Je serai attentive sur ce point et veillerai également à ce que le raccourcissement des délais prévus ne se fasse pas au détriment de l'examen des dossiers et des droits de la défense des demandeurs.

Enfin, mon rôle de présidente de la commission sera d'encourager un dialogue franc et constructif entre les députés. Pour beaucoup, ce texte est le premier sur lequel la majorité risque de se fracturer. Cela me semble être un jugement hâtif : nous sommes une majorité de sensibilités diverses, mais une majorité qui échange librement et construit efficacement. Il est normal que chacun exprime ses vues. Je le comprends et je suis confiante dans notre capacité à nous rassembler et définir une ligne collective. Nous l'avons déjà fait par le passé et nous le referons. Nous allons donc poursuivre le travail, pour parvenir à un texte qui nous ressemble, juste et équilibré.

Députée : mode d'emploi

La pédagogie du travail parlementaire est une mission qui me tient à cœur. J'estime qu'il est de mon devoir de députée d'expliquer la teneur de mes fonctions. Le vote dans l'hémicycle est l'aboutissement d'un long travail, en commission ou dans d'autres instances. Cette rubrique vise à faire le point sur différents aspects du travail législatif.

La mission d'information sur l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie.

Qu'est-ce qu'une mission d'information ?

L'une de nos missions de parlementaires est d'assurer l'information de l'Assemblée, notamment pour lui permettre d'exercer son contrôle sur la politique du gouvernement. A cette fin, une commission ou plusieurs peuvent confier à des députés une mission d'information temporaire. De telles missions peuvent aussi être créées par la Conférence des présidents, sur proposition du Président de l'Assemblée. Une mission composée de deux membres doit comprendre un député issu de la majorité et un député d'opposition. Une mission composée de plus de deux membres doit reproduire la configuration politique de l'Assemblée. Ces missions nous permettent de mener un travail approfondi sur des sujets précis, pouvant aboutir ensuite à un rapport, voire parfois une proposition de loi. Pour ce faire, nous auditionnons les personnes susceptibles de nous éclairer, et pouvons nous déplacer sur le terrain. Les travaux sont destinés d'abord aux parlementaires, puis publiés après autorisation des commissions concernées, comme l'indique le règlement de l'Assemblée. Ce point m'a valu il y a quelques mois de rappeler à l'ordre des députés de la commission des Lois qui avaient transmis leur rapport à la presse avant de le présenter à leurs collègues. On ne peut vouloir renforcer le Parlement à l'avenir sans en respecter les règles aujourd'hui.

Le cas particulier de la Nouvelle-Calédonie.

Je fais partie de la mission d'information sur l'avenir institutionnel de la Nouvelle-Calédonie, dont la création a été demandée par la Conférence des présidents de l'Assemblée. Cette mission s'inscrit dans le prolongement de celle qui existait sous la précédente législature. Elle compte 18 membres, issus des commissions des Lois, des Finances, des Affaires étrangères, de la Défense et du Développement durable, représentant l'ensemble des groupes politiques.

Elle diffère d'autres missions car elle durera le temps de la législature et n'a pas vocation à produire un rapport : il s'agit de tenir l'Assemblée informée de l'évolution de la situation locale en Nouvelle-Calédonie et d'accompagner la mise en œuvre du processus entamé il y a trente ans par les accords de Matignon. Une consultation aura en effet lieu d'ici novembre 2018 sur le maintien ou non de l'archipel dans la République. Ce sujet, important politiquement et historiquement, est riche en défis juridiques, constitutionnels et humains. Notre rôle est donc de faire vivre le débat. Il ne s'agit aucunement d'influencer les habitants de Nouvelle-Calédonie dans leur choix. En revanche, il est du devoir de la représentation nationale de s'intéresser de près à leur avenir comme à leur présent, et de leur permettre de s'exprimer dans les meilleures conditions.

Nous avons donc auditionné les autorités et les représentants des formations politiques du territoire, mais aussi des chercheurs et spécialistes des Outre-mer. Nous nous sommes aussi rendus sur place du 19 au 23 février dernier pour rencontrer des représentants des mondes associatif, éducatif, économique, politique et social, afin de disposer de l'information la plus complète possible. Les Calédoniens sont les premiers concernés par la consultation. Leurs préoccupations doivent être prises en compte, afin de garantir le bon déroulement de la consultation et de commencer à préparer l'après, quelle que soit l'issue choisie.

9 mois à l'Assemblée nationale *en chiffres*

363 Interventions dans l'Hémicycle

82 Réunions de commission *pour*

178 Amendements

402 Interventions

6 Questions écrites

1 Question orale

250 Heures de débats

LES GRANDS TEXTES

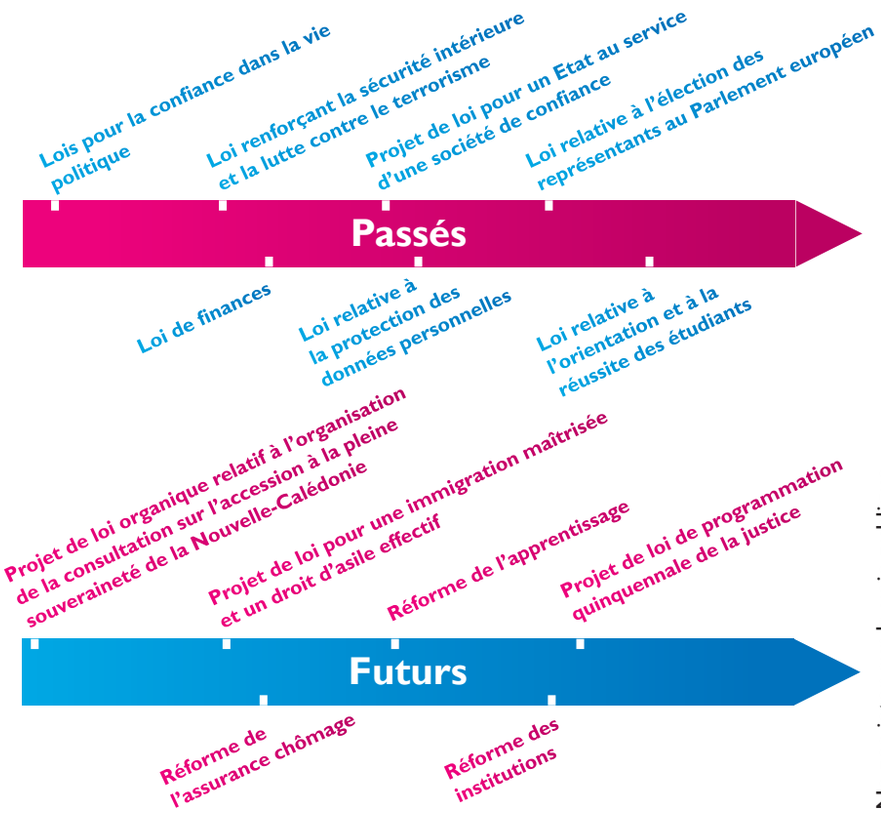

Ne pas jeter sur la voie publique